

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-066 R1		Diffusion : A	Date d'émission : 12 octobre 2005	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2004-066 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : EUROCOPTER			Type(s) de matériel(s) : Hélicoptères EC 130		
Certificat(s) de type n° 84 Fiche(s) de données n° 157					
Chapitre ATA : 52, 04		Objet : Portes - Portes de soutes latérales			

1. APPLICABILITE :

Hélicoptères EC 130 B4 équipés d'une ou de deux portes de soutes latérales non modifiées par la MOD 073542 (ou par le Service Bulletin (SB) EUROCOPTER EC 130 n° 52-005).

Nota : Cette consigne de navigabilité (CN) s'adresse au personnel de maintenance ainsi qu'aux équipages.

2. RAISONS :

Cette CN fait suite à la découverte du déverrouillage du verrou central d'une porte de soute latérale lors d'un vol d'essai en usine.

L'ouverture en vol du verrou central associée aux efforts aérodynamiques pourrait conduire à la rupture du verrou latéral et à la perte de la porte de soute.

La Révision 1 de la présente CN a pour but :

- la prise en compte de la transformation du Télex Alert EUROCOPTER EC 130 n° 04A001 en Alert Service Bulletin (ASB) de même numéro,
- d'informer que l'application de la MOD 073542 (ou du SB EUROCOPTER EC 130 n° 52-005) sur les deux portes de soutes latérales, rend caduque l'application de la présente CN.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

La mesure suivante est rendue impérative à compter de la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN :

- Avant chaque vol, fermer à clef le verrou central des portes de soutes latérales droite et gauche selon les directives décrites dans le § 1.E.2 a de l'ASB EUROCOPTER EC 130 n° 04A001 cité en référence.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-066 R1	Diffusion : A	Date d'émission : 12 octobre 2005	Page : 2/2
--	--	-------------------------	---	----------------------

4. **DOCUMENT DE REFERENCE** :

Alert Service Bulletin EUROCOPTER EC 130 n° 04A001.
(Toute révision ultérieure approuvée de cet ASB est acceptable).

5. **DATES D'ENTREE EN VIGUEUR** :

Edition originale : Dès réception de la CN urgente émise le 11 mai 2004
Révision 1 : 22 octobre 2005.

6. **REMARQUE** :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex - France
Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66
E-Mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

7. **APPROBATION** :

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6352 du 05 octobre 2005.